



Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL - N° 197 - DÉCEMBRE 2015 - 1€

L'Immaculée en nos vies

L'Immaculée en notre vie

1

Plein phares sur les codes

4

La voie d'enfance spirituelle

8

Les antiennes « O »

10

TOUTE une couronne d'excellence pare l'âme de Notre-Dame, la Mère de Jésus-Christ. Cette couronne d'excellence tire sa raison d'être de la maternité divine à laquelle elle était destinée. Comprenons-le bien : Si Jésus comme homme tient tout de Marie et dépend d'elle, comme Verbe, Il est antérieur à sa Mère, lui donne tout et la tient dans sa dépendance d'amour. Aussi, que n'a-t-il fait pour celle à laquelle il a emprunté dans le temps une nature humaine ? Il est Dieu, autrement dit la Toute-Puissance et la Sagesse infinie. En prévision de son incarnation, de sa venue parmi nous, il n'a pas manqué d'embellir l'âme de sa future Mère d'une parure sans prix.

Nous tous qui sommes enfants d'Adam, nous naissons souillés de la tache originelle, esclaves du démon, ennemis de Dieu. C'est la loi générale portée par Dieu contre l'humanité issue et solidaire d'Adam, son premier chef. Mais à cette loi universelle, le Christ a porté une exception, une exception

unique, en faveur de celle de laquelle il devait prendre chair par l'opération du Saint-Esprit. Aussi pas un instant, l'âme de Marie n'a-t-elle appartenu au démon. Dès sa création, elle a rayonné d'une pureté éblouissante.

Dieu l'avait prédit au jour même de la chute, avant de porter la sentence d'expulsion du Paradis, en prononçant les premières paroles de pardon et d'espérance. En effet, que dit Dieu à nos parents préva-



Prieuré Saint-Jean-Eudes
1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

ricateurs ? Vous ne serez pas rejetés à jamais de ma face comme les anges rebelles. Non, je vous enverrai un Rédempteur. C'est lui qui brisera la chaîne qui vous retient dans l'esclavage du diable, et vous soustraira à sa puissance. Et comme la chute a commencé par la faute d'Eve, c'est par une femme que l'aube de votre relèvement apparaîtra. N'est-ce pas le sens du verset inspiré ? « Je mettrai des inimitiés entre la femme et toi – entendez, le démon – entre ta descendance et la sienne. Elle t'écrasera la tête... Ipsa conteret caput tuum ». La Vulgate, notre Bible de langue latine, emploie bien le féminin *ipsa*. Ce verset 15 du chapitre 3 de la Genèse, est appelé le « protévangile » parce qu'il est le premier mot du salut, une merveilleuse promesse de réhabilitation, d'effusion de la miséricorde divine, un rayon de cette lumière qui devait un jour éclairer et vivifier le monde, le premier dévoilement du mystère caché en Dieu de toute éternité, comme parle saint Paul.

Depuis cette promesse initiale, toute la religion de l'humanité, puis toute la religion du peuple choisi, puis toute la religion chrétienne s'est concentrée et se concentre autour de ce rejeton de la femme, autour de ce rejeton et de sa mère, autour de la Mère que le Fils a vêtue d'un manteau de grâce sans pareil : l'exemption du péché d'origine en prévision des satisfactions et des mérites surabondants qu'Il offrirait au Père du haut de la Croix.

En Marie, la grâce a toujours coulé à flots. Marie a toujours correspondu à la volonté de Dieu sur elle, aux jours heureux comme aux jours malheureux. Sans que rien en elle n'y mette obstacle, elle a toujours couru dans la voie de l'héroïsme avec une liberté pleine d'allant, toute ailée. Tandis que trop souvent nous nous traînons sur terre, Notre-Dame a toujours volé vers Dieu. Elle a cédé à l'attraction divine, fait retour avec empressement à Celui dont elle venait.

Notre-Dame est la première des rachetés. C'est d'abord à elle que le sang de Jésus a profité. Elle a été sauvée selon un mode inédit, qui la place en beauté d'âme, en sainteté, en intimité divine, au-dessus de tous les élus, hommes et anges. Ayons sans cesse recours à elle, car son excellence la rend puissante auprès de Dieu et miséricordieuse à notre endroit.

En nos temps de confusion et d'incertitude – que dis-je – de subversion des fondements de l'ordre humain et divin, par ceux-là même qui devraient les défendre et les promouvoir – le pape en tête, avec le récent *Motu proprio* laxiste sur les nullités de mariage et le discours plus ravageur encore du 17 octobre dernier sur l'Église synodale, « pyramide renversée, le sommet se trouvant sous la base », – accrochons-nous au chapelet comme le ferait à son radeau l'homme au péril de la mer. C'est le seul moyen de rester fidèle et de survivre au temps du grand chambardement de l'anti-réforme, de la mise sens dessus dessous de tout ce que nous aimons. Et voici que le pape annonce maintenant que le célibat des prêtres est sur son agenda ! Disons donc à Notre-Dame en ces jours calamiteux : Vous êtes l'Immaculée parce que vous êtes la Mère de Dieu ! Quel contraste entre vous et nous, pauvres pécheurs, et cependant nous nous tournons vers vous avec confiance. Que vous demandons-nous ? De joindre les mains, de faire valoir vos titres de noblesse auprès de Dieu, votre Fils, et de prier pour nous ! Votre prière qui consiste en la simple adoration de la volonté de Dieu aura plus de précision que nos demandes les plus détaillées, mais formulées comme à l'aveugle, de manière parfois inconsidérée. Votre prière touchera votre Fils au cœur, nous en sommes certains. Elle aura plus d'efficacité que nos arguments, nos plaidoyers *pro domo* approximatifs, dont l'exaucement se retournerait peut-être contre nos intérêts éternels. C'est donc vous qui nous obtiendrez ce qui nous convient le mieux, au besoin contre nos vœux irréflectifs. Abandonnés à votre prière, nous porterons l'épreuve qui finit en mérites et satisfactions, nous accepterons la détresse physique ou morale qui conduisent à la joie sans fin. Ce que vous demanderez pour nous, avec nous ou sans nous ou même contre nous, nous ne le regretterons jamais !

« Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant... » Dans la prière personnelle, aimons à nous arrêter quelques instants après ce maintenant. Pendant le moment où nous nous taisons, c'est Notre-Dame qui priera, et c'est alors que nous nous sentirons protégés !

« Priez pour nous maintenant et à l'heure de notre mort... » Un moine contemplatif a pu

écrire : « Durant ma vie entière vous m'avez tenu par la main, ô ma Mère. Se pourrait-il qu'à cette heure-là, je sente vos doigts se dénouer et votre main me lâcher ? Certes non ! Si votre main souveraine quittait ma main, ce serait certainement pour saisir un pan de votre manteau et m'en couvrir. Mère de mon long cheminement et Mère à mon instant suprême, oui, enveloppez-moi dans la retombée de votre manteau durant ce court moment, après lequel, sûr d'avoir passé la porte, je me dégagerai soudain, pour vous faire entendre mon rire, le rire de l'enfant, qui rit, qui rit, parce que, par les soins de sa Mère, il a tout réussi. »

Pour être, pour rester ce que nous sommes, catholiques et français toujours, malgré tant d'agressions de la part des autorités politiques et religieuses ; pour tenir ferme à l'écart des courants

qui dévoient la Religion révélée vers un humanitarisme inconsistant, englobant toutes les prétendues spiritualités ; pour ne pas craindre la solitude, résister au découragement, ne pas se scandaliser des défections dans le bon combat ; pour grandir dans cette ferveur qui supporte tout, jetons-nous sans cesse aux pieds de l'Immaculée, réjouissons-nous de son bonheur, supplions-la de tenir son regard maternel fixé sur nous, de se pencher et de tendre ses bras vers nous comme dans un geste d'appel miséricordieux, et de nous prendre sous sa sauvegarde au long du pèlerinage qui doit nous conduire vers l'éternité bienheureuse.

Abbé Ph. Nansenet



*Monsieur le prieur, les abbés d'Abbadie, Heuzé, de Blois
et l'irremplaçable frère Nicolas
vous souhaitent un joyeux Noël au pied de la Crèche
et une sainte année de grâce 2016*

Plein phares sur les Codes

LA ROME antique a conquis le monde par sa force armée, croit-on souvent. En réalité ce fut surtout par son organisation, son administration, sa loi, qu'elle réduisit ses ennemis. Napoléon, de son côté, pour établir aussi solidement que possible l'édifice branlant de l'État révolutionnaire sur les ruines fumantes de la monarchie, n'a rien eu de plus pressé que de créer le code de loi qui porte son nom et sous lequel nous vivons encore malgré tant et tant de remaniements.

Un code est comme un ensemble de murailles. Ces murailles ont un double rôle : d'une part garder les méchants à distance, d'autre part guider tous les citoyens dans leur vie quotidienne. La loi pousse donc à agir toujours d'une même manière, et les hommes prennent ainsi des habitudes. Ces habitudes peuvent être bonnes, et les citoyens sont ainsi rendus vertueux ; elles peuvent être mauvaises et les citoyens tombent alors dans le vice.

En 1983 Jean-Paul II a donné à l'Église un « Nouveau Code » de lois. Est-il pour la conquête des âmes ou bien pour l'établissement de la Révolution dans l'Église ?

Un peu d'histoire

Les premières lois ecclésiastiques furent promulguées par les apôtres lors du concile dit de Jérusalem. C'était à propos de la loi judaïque. On trouve aussi un recueil de lois dans la Didakè, dès la fin du premier siècle. Le pape promulguait les lois concernant l'Église universelle, mais le plus grand nombre de lois était promulgué par les évêques pour leurs diocèses, ce qui ne posait pas de graves difficultés à cette époque où les hommes étaient attachés à leur terre. Cependant il était difficile aux juristes d'établir de manière certaine

la validité de chaque loi, puisque bien souvent une nouvelle loi annulait une précédente, sans notification bien claire. Des Papes et des théologiens résolurent donc de rassembler nombre de ces lois, en s'efforçant de les harmoniser, dans des recueils appelés décrétales.



Avant de parler de l'époque moderne remarquons que ces deux mille ans d'histoire permettent de toucher du doigt le lien fondamental entre coutume et loi. La loi naît de la coutume : les hommes prennent d'abord l'habitude d'agir de telle manière, car cela semble bon. Dès lors que chacun se fait un devoir de suivre cette louable coutume, elle prend « force de loi ». Il suffit à l'autorité de l'authentifier, de la codifier et de la publier pour donner naissance à une loi. Celui qui désormais l'enfreint devra être puni, car il attente à l'ordre public. Inversement la mise en œuvre d'une loi devrait toujours établir une coutume : les hommes, en se

soumettant à la loi, acquièrent une habitude, qui se cristallise en coutume pour la communauté et en vertu pour chacun d'eux.

En 1789, la Révolution dite française jette l'Europe dans l'anarchie, la révolution industrielle accélère ensuite le mouvement des peuples. Les nombreuses décrétales, désordonnées et parfois contradictoires, ne permettent plus de gouverner correctement l'Église. Une refonte s'avère nécessaire. Pie IX et Léon XIII n'osent pas entreprendre un tel travail. Ils publient seulement des lois concernant l'un ou l'autre point plus urgent. Il faut attendre l'audace et la modernité de saint Pie X pour que la curie s'attelle au chantier d'un « Code de droit canonique¹ » qui contiendrait toute la loi de

1. En latin Codex Juris Canonici, souvent abrégé en CIC 1917.

l'Église romaine. Ce code n'est promulgué qu'après la mort de son instigateur, en 1917. Il est remarquable par sa concision, puisqu'il tient dans un volume plus petit qu'un missel quotidien.

Codifier la loi n'est pas la geler. Il faut encore l'expliquer, parfois la corriger, mais aussi l'adapter à l'évolution des situations. Le canoniste, et tout prêtre est un peu canoniste, est tenu au courant de l'évolution de la loi par les *Acta Apostolicae Sedis*, sorte de Journal officiel.

Cette partie de l'histoire nous enseigne que la loi de l'Église n'est pas une œuvre morte et mortifère comme la loi libéralo-communisante. Le Code se contente de donner les grandes lignes, charge à la loi diocésaine et à la coutume locale de donner vie à cette règle selon les particularités de chaque région.

En 1965 s'achevait le Concile Vatican II, de triste mémoire. Peu de temps après, la loi liturgique, – la messe et les sacrements –, était chamboulée sous des prétextes contradictoires comme 'revenir aux sources' et 's'adapter à son époque'. La « Nouvelle Messe » n'a rien à voir, si ce n'est le plan, avec la messe de toujours, cette plante vigoureuse qui, sans rupture, plonge ses racines dans l'époque apostolique, a été sagement édifiée par les Pères et ornée par mille années de sainteté et d'art. Le « Nouveau Code » promulgué en 1983 par Jean-Paul II, s'il reprend certains canons du Code de 1917, en introduit en revanche beaucoup d'autres en modifiant radicalement et le plan et l'esprit de la loi de l'Église.

Il semble que ce soit un esprit révolutionnaire, faisant table rase du passé, qui a présidé à l'élaboration de ces nouvelles lois liturgiques et canoniques. Serait-ce dans le dessein de fonder une nouvelle Église ?

Le nouveau code

Le but proposé

Dans la Constitution apostolique promulguant le nouveau code, Jean-Paul II nous explique le but qu'il s'est proposé : « Ce qui constitue la nouveauté essentielle du Concile Vatican II, dans la continuité avec la tradition législative de l'Église, surtout en ce qui concerne l'ecclésiologie, constitue également la nouveauté du nouveau Code »².

L'incise "dans la continuité avec la tradition" est erronée comme le montre le paragraphe suivant :

« Parmi les éléments qui caractérisent l'image réelle et authentique de l'Église, il nous faut mettre en relief surtout les points suivants :

– la doctrine selon laquelle l'Église se présente comme le Peuple de Dieu (cf. Const. Lumen Gentium, 2) et l'autorité hiérarchique comme service ;

– la doctrine qui montre l'Église comme une communion et qui, par conséquent indique quelle sorte de relations réciproques doivent exister entre l'Église particulière et l'Église universelle et entre la collégialité et la primauté ;

– la doctrine selon laquelle tous les membres du Peuple de Dieu, chacun selon sa modalité, participent à la triple fonction du Christ : les fonctions sacerdotale, prophétique et royale. [...]

– et enfin l'engagement de l'Église dans l'œcuménisme. »³

S'il nous restait un doute quant à l'intention du législateur, le paragraphe 27 le lèverait : « Il reste à souhaiter que la nouvelle législation canonique devienne un moyen efficace pour que l'Église puisse progresser dans l'esprit de Vatican II ». Tout est dit : le contenu du nouveau code a pour objectif de transformer les chrétiens en modernistes.

Contenu du nouveau Code

Prenons maintenant quelques exemples pour montrer que ce Code a tout pour réussir sa funeste mission.

Il faut noter avant tout le plan révolutionnaire du livre II du code de 1983. Dans le code de 1917 le livre II, intitulé « Des personnes » était agencé ainsi : on y parlait, dans l'ordre, des Clercs, puis des Religieux, puis des Laïcs. Dans le nouveau Code, ce livre, intitulé « Le peuple de Dieu », nous présente tout d'abord les fidèles du Christ, puis la Constitution hiérarchique de l'Église et enfin les Religieux. Ce bouleversement exprime bien la structure sociale révolutionnaire en pyramide inversée de la nouvelle Église, la hiérarchie étant au service de la dignité de la personne.

Quant à la collégialité, le nouveau Code explique que le sujet du pouvoir suprême de l'Église est double : d'une part le Pape qui « est le Chef du Collège des Évêques, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Église tout entière sur cette terre⁴ »,

2. § 21.

3. § 22.

4. NC. 331.

et d'autre part ce Collège des Évêques qui est « lui aussi, en union avec son chef et jamais sans lui, sujet du pouvoir suprême et plénier sur l'Église tout entière⁵. » Si la notion de collégialité, ce Cerbère à double tête a fait couler beaucoup d'encre, deux choses néanmoins sont certaines : la collégialité retire au Pape l'unicité de son rôle et cette même collégialité est bien présente dans le Code. Il faudrait la suivre dans tout ce livre II pour la voir s'infiltrer jusque dans les structures paroissiales qui deviennent des démocraties locales.

L'œcuménisme est bien servi : il a droit à un canon blasphématoire à propos des sacrements (c. 844). Sous la poétique appellation d' « hospitalité sacramentelle » se cache cette sacrilège autorisation de conférer les sacrements à des hérétiques ou des schismatiques (non convertis) à certaines conditions dont celle de croire au sacrement concerné.

On ne peut ignorer également la grave question des fins du mariage. Le mariage a pour fin première la procréation et l'éducation des enfants et pour fin seconde le soutien mutuel. Le nouveau Code les présente ainsi : « le mariage est ordonné par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants⁶ ». En plus d'être *proxima haeresim*, cette inversion fonde toute la discipline des modernistes quant au mariage, discipline qui conduit à sa destruction.

Nous ne pouvons pas entrer dans les détails de ces quelques canons et encore moins énumérer tous les canons contraires à la loi divine ou à l'esprit de l'Église. Cela n'est d'ailleurs pas utile pour le but que nous nous proposons. Il nous suffit que ces canons, les plus scandaleux, nous fassent simplement toucher du doigt que ce nouveau Code est bien l'expression juridique du concile Vatican II, c'est-à-dire une arme de destruction massive de la foi catholique.

Loi divine contre loi humaine

Le réflexe premier du chrétien est de refuser de se plier à ces canons contraires à la foi. Et ce réflexe est évidemment juste : il vaut mieux suivre les ordres divins que les lois humaines. Le nouveau Code se présente alors comme une collection de lois dont un nombre notable est sans valeur. Que faire des autres ? Ce code garde-t-il une utilité ?

5. NC. 336.

6. C. 1055.

Pour refuser de suivre ces canons pernicious nous avons invoqué ce principe que la loi divine est au-dessus de la loi humaine. Ce principe est lié à cet autre : « la loi est une ordination au bien commun ». Par conséquent une loi contraire au bien commun n'a aucune valeur. Un père doit donner des ordres pour le bien de sa famille, mais non en vue de sa destruction. Un capitaine de navire peut donner des ordres en tout ce qui concerne la conservation de ses passagers, mais non pas pour couler le navire (à moins que cela ne soit nécessaire pour un bien commun supérieur, comme celui de la nation).



Dans la partie précédente, le législateur nous indiquait clairement son intention : le nouveau Code a pour but d'appliquer les nouveautés hérétiques de Vatican II. Ce qui est évidemment contraire au bien commun de l'Église qui est la gloire de Dieu et le salut des âmes. D'où la conclusion de Mgr Lefebvre qui tenait la promulgation de ce code pour douteuse : « L'autorité ecclésiastique perdant de vue sa véritable fin, prend nécessairement la voie des abus de pouvoir et de l'arbitraire. Les promulgations des lois sont douteuses, falsifiées. [...] Ce droit canon est inacceptable. Il n'y a pas de nouvelle ecclésiologie dans l'Église. [...] Alors il nous faudra garder l'ancien droit canon en prenant les principes fondamentaux et comparer avec le nouveau droit canon pour juger le nouveau droit canon, de même que nous gardons la Tradition

pour juger aussi les nouveaux livres liturgiques. »⁷

Le lendemain Monseigneur reprenait : « Pourquoi, à mon sens, il nous est impossible d'accepter en bloc le droit canon tel qu'il a été édité ? Parce qu'il est précisément dans la ligne de Vatican II. »⁸

Et, le 21 novembre 1983, Monseigneur Lefebvre et Monseigneur de Castro Mayer finissaient ainsi leur lettre publique au Saint Père : « C'est donc dans le but de venir en aide à Votre Sainteté que nous jetons ce cri d'alarme, rendu plus véhément encore par les erreurs du Nouveau Droit Canon, pour ne pas dire les hérésies, et par les cérémonies et discours à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de Luther. Vraiment, la mesure est comble. »⁹

Ainsi le catholique qui refuse le modernisme, non seulement refuse catégoriquement nombre d'articles du nouveau Code, mais le tient tout entier pour douteux. Il lui reste à appliquer simplement la loi de l'Église qui explique comment recevoir une loi douteuse : « En cas de doute de droit, les lois ne doivent pas être urgées »¹⁰, c'est-à-dire qu'on ne les applique pas tant que le doute n'est pas levé. D'autre part le code invite aussi, « en cas de doute, à ne pas considérer révoquée la loi préexistante, mais à lui rapporter les lois plus récentes et à les concilier »¹¹. Comme tout le nouveau Code est douteux, il faut tenir que le Code de 1917 est toujours la loi de l'Église.

Mais prenons bien garde au dernier canon cité : pour rester dans l'esprit de l'Église dont la loi est vivante et intimement liée à la coutume, il faut concilier autant que possible les deux codes, la législation de l'Église avait d'ailleurs évolué avant

même le Concile. On ne peut donc en rester à 1917. Le nouveau Code est parfois l'expression d'une évolution, légitime et homogène, de la loi. Certains de ses canons forment comme une jurisprudence authentique. De plus c'est la volonté du Pape qui détermine la validité de certains actes, par exemple les indulgences ou les empêchements de mariage. Lorsqu'ils ne sont pas clairement opposés au bien commun, ces actes de volonté du Pape ont leurs effets même en dehors du Code. Ainsi il faut tenir que le Code de 1917 avec les modifications postérieures est toujours la loi de l'Église et s'inspirer du Code de 1983 quand il est conciliable avec celui de 1917.

La position de la Fraternité Saint-Pie X ne consiste pas à « suivre le Code de 1983 avec l'esprit de celui de 1917 » mais consiste à refuser le Code douteux de 1983, en tant que code. Accepter sa légitimité serait reconnaître le bien fondé de l'intention du législateur, se soumettre à la réforme conciliaire. De plus prétendre suivre le code de 1983 avec un autre esprit que celui du Concile serait une utopie. Autant couper les feuilles dans le sens de l'épaisseur ! L'esprit d'une loi est porté par sa lettre, et s'il peut en être distingué il ne peut en être séparé. La loi ne fait qu'ordonner des actes et c'est la répétition de ces actes qui produit un esprit.

Conclusion

Le nouveau Code est l'expression juridique du concile Vatican II. Reconnaître le Nouveau Code comme légitime, c'est accepter en droit le modernisme et s'en imprégner en fait. C'est pourquoi Mgr Lefebvre disait : « Il nous est impossible d'accepter en bloc le nouveau Code ». La règle de conduite du catholique doit se conformer au Code de 1917, adapté grâce aux indications fournies par le Code de 1983.

La conséquence est grave : d'aucune manière le catholique de Tradition ne peut accepter de vivre sous l'autorité de la curie romaine qui suit cette législation mettant gravement la foi en danger. Comment cette hiérarchie reviendra-t-elle à la foi ? Laissons-en la réponse à la divine Providence.

Abbé E. de Blois

7. Conférence à Écône le 14 mars 1983.

8. Conférence à Écône le 15 mars 1983.

9. Le 5 mai 1988, Mgr Lefebvre s'engageait, entre autres, « à respecter la discipline commune de l'Église et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de 1983, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité Saint-Pie X. » Et Mgr Lefebvre d'affirmer, le 9 juin 1988 : « Oui, c'est vrai, j'ai signé le protocole du 5 mai, un peu du bout des doigts, il faut bien le dire, mais quand même, en soi, c'était acceptable, sans quoi je n'aurais pas signé, bien sûr. » Seulement, on sait que le soir du 5 mai, Mgr Lefebvre passa une très mauvaise nuit, et que le lendemain matin il donnait à l'abbé du Chalard une lettre qu'il qualifiait de « bombe » et de « dédit » (*Mgr Lefebvre, Une vie*, Mgr Tissier de Mallerai, p. 584). Plus tard, Mgr Lefebvre affirmait d'ailleurs : « Aussi, maintenant, à ceux qui viennent me dire : il faut vous entendre avec Rome, je crois pouvoir dire que je suis allé plus loin même que je n'aurais dû aller. » (*Fideliter* n° 79). Il disait aussi dans le *Fideliter* de juin 1988 : « Les colloques qui ont suivi nous ont bien déçus. On nous remet un texte doctrinal, on y ajoute le nouveau Droit Canon, Rome se réserve cinq membres sur sept dans la commission. » Cet accord, rétracté le lendemain, ne peut donc fonder un argument d'autorité quant à la légitimité du nouveau Code.

10. C.15, NC. 14.

11. C. 23, NC. 21.

La Voie d'Enfance spirituelle et la Miséricorde divine

EN FÉVRIER 1893, Sainte Thérèse reçoit de Mère Marie de Gonzague, l'ancienne prieure, la charge de l'aider dans la formation des novices. Trois ans plus tard, Mère Marie de Gonzague est élue de nouveau à la tête du Carmel, elle demande à Thérèse de poursuivre sa tâche et d'assurer l'instruction prévue chaque jour par la règle pour les plus jeunes. C'est dans ces circonstances que Thérèse est amenée à prendre une conscience plus vive et raisonnée de sa manière d'aller à Dieu, ou plutôt de la manière dont Dieu la conduit sur « une voie toute de confiance et d'amour ». De cette voie, elle va entretenir et ses novices et ses frères spirituels, l'Abbé Bellière et le Père Roulland. Elle souhaite que les uns et les autres empruntent « cette petite voie toute nouvelle ». Mais est-elle nouvelle en vérité ? Peut-être, mais dans la seule mesure où un aspect de l'Évangile s'était estompé aux yeux de beaucoup en ce temps-là. Au fur et à mesure que la mort se rapprochait, Thérèse se sentit de plus en plus appelée à révéler aux âmes son secret. C'est pourquoi elle souhaita que l'on publiât ses manuscrits afin d'entraîner « un peuple de petites âmes sur ses pas ».

Pour caractériser cette petite voie, Mère Agnès, en 1907, lança l'expression de « voie d'enfance spirituelle ». L'expression fut reprise par le pape Benoît XV dans le discours qu'il prononça lors de la promulgation du décret sur l'héroïcité des vertus de Thérèse : « D'où lui vient cette copieuse moisson de mérites, où a-t-elle cueilli tant de fruits mûrs ? Dans le jardin de l'enfance spirituelle ». En 1934, à l'occasion de la consécration de la Basilique de Lisieux, Pie XI fit lire une allocution où il était déclaré : « Sainte Thérèse a une mission, elle a une doctrine ; mais

sa doctrine, comme toute sa personne, est humble et simple, elle tient en ces deux mots, enfance spirituelle, ou en ces deux autres équivalents, petite voie... C'est le cœur de l'Évangile qu'elle a retrouvé, mais avec combien de charme et de fraîcheur : 'Si vous ne redevenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux' ».

Avant de caractériser cette voie, il nous faut nous prémunir contre de possibles erreurs. Il ne s'agit bien sûr pas de rester capricieux comme le sont la plupart des petits enfants. L'enfance évangélique n'est pas à confondre avec la mièvrerie infantile ! Sous cet aspect, la nuit de Noël 1886 libéra Thérèse des « langes de l'enfance ». Elle se retint de pleurer après une remarque de son père, fatigué du rituel enfantin observé jusqu'alors pour sa benjamine, et dénoua les paquets-cadeaux déposés



devant la cheminée, comme si de rien n'était. « En un instant – écrira-t-elle – l'ouvrage que je n'avais pu faire en dix ans, Jésus le fit, se contentant de ma bonne volonté ». Il ne s'agit pas non plus de rester naïf, crédule comme le sont les petits enfants, à l'ordinaire. Toute sa vie, Thérèse exerça son intelligence, scruta le Mystère dans les Ecritures Saintes. Elle répète sans cesse dans ses écrits : « Le Bon Dieu m'a fait la grâce de comprendre ! » Il ne s'agit pas non plus pour nous de redevenir innocents comme les petits enfants. Si Thérèse désire reproduire la conduite des petits enfants, c'est dans la mesure où ils aiment à se jeter dans les bras de leurs parents pour obtenir le plein pardon de leurs fautes. Enfin, il ne s'agit pas de se résigner au péché et de tomber dans une nouvelle forme de quiétisme : « La voie d'enfance n'est pas une voie de repos, toute de douceurs et de consolations. Dans cette voie, il faut courir ! »

Alors, de quoi s'agit-il ? Thérèse se sent bien petite en comparaison des géants de la sainteté des temps passés. Elle admire leurs œuvres et leurs pénitences extraordinaires, mais elle ne saurait emboîter leurs pas. Elle est pleinement persuadée de son indigence radicale, de son incapacité à progresser dans la vie spirituelle sans la grâce de Jésus-Christ. Mais en revanche, que ne pourrait-elle pas avec la grâce de Jésus, et avec elle le peuple des petites âmes ?

Ainsi, selon Thérèse, la petite voie peut être empruntée par tout un chacun. Vous le savez, Thérèse, dès son enfance, fut captivée par la figure de Sainte Jeanne d'Arc. Cependant, elle comprit vite « que sa sainteté à elle ne paraîtrait pas aux yeux mortels, que la vraie gloire est celle qui dure éternellement ; que pour y parvenir, il n'est pas nécessaire de faire des œuvres éclatantes, mais qu'il faut se cacher et pratiquer la vertu en sorte que la main gauche ignore ce que fait la droite » ; qu'il n'est pas nécessaire d'accomplir des prouesses ascétiques, même si les efforts d'ascèse s'imposent jour après jour ; qu'il est en revanche nécessaire et qu'il suffit pour plaire au Seigneur Jésus, de lester d'un poids de charité les activités les plus ordinaires de sa vie. A la suite de Saint Paul, Thérèse comprit donc en profondeur que sans l'amour toutes les œuvres ne sont que néant, mêmes les plus spectaculaires comme serait le fait de ressusciter des morts. « Voyez-vous – dit-elle – penser de belles et saintes choses, écrire des biographies de saints ne valent pas un acte d'amour de Dieu, ni le fait de répondre quand la cloche sonne et que cela dérange... Ce sont les petites croix qui sont toute notre joie, elles sont plus ordinaires que les grandes et préparent les cœurs à les recevoir quand c'est la volonté de notre bon Maître ». Thérèse faisait ses délices du *Discours sur la vie cachée en Dieu* de Bossuet. « Vivre caché aux yeux des créatures », cette expression revient sans cesse sous sa plume. Thérèse veut être un grain de sable bien obscur ; elle veut ressembler à Jésus au visage voilé pendant le temps de la Passion, à Jésus qui continue aujourd'hui à se cacher sous les voiles de l'hostie.

A partir de février 1895, on remarque que notre sainte signe ses lettres : « la toute petite Thérèse » : Pourquoi ? Elle vient de découvrir de manière vitale, par grâce, combien il plaît à Dieu de transformer ses créatures lorsque celles-ci reconnaissent leur impuissance radicale à parvenir par leurs propres forces à la sainteté ; combien

Dieu prend plaisir - oui - à s'abaisser jusqu'à la petitesse de sa créature pour l'élever jusqu'à Lui. Thérèse va chanter dorénavant sur tous les tons, sur tous les modes, la condescendance du Seigneur semblable au geste plein de tendresse de la maman qui se penche sur le berceau de son enfant, le prend dans ses bras et le porte contre sa joue. Si Thérèse utilisait jusqu'alors le vocabulaire de la petitesse pour exprimer son désir de rester cachée aux yeux du monde, de ne point rechercher l'estime de ses sœurs, elle l'emploie désormais pour exprimer sa joyeuse espérance : Plus elle sera petite devant Dieu, plus elle sera l'objet de sa condescendance, puisque « le propre de l'Amour est de s'abaisser ». La reconnaissance de l'impuissance radicale dans le domaine spirituel est devenue pour elle le gage de l'intervention miséricordieuse de Dieu. Nous pouvons mieux saisir maintenant la conclusion de la lettre de Thérèse à sa sœur Marie du Sacré-Cœur, le manuscrit B, la grande charte de la voie d'enfance : « O Jésus ! que ne puis-je dire à toutes les petites âmes combien Ta condescendance est ineffable. Je sens que si, par impossible, Tu trouvais une âme plus faible, plus petite que la mienne, Tu te plairais à la combler de faveurs plus grandes encore, si elle s'abandonnait avec une entière confiance à la miséricorde infinie ».

Que Notre-Dame toute humble, et Sa miniature, sainte Thérèse, intercèdent en notre faveur et nous obtiennent cet abandon confiant à la miséricorde infinie.

Ph. N.

« Les antiennes O », ou l'enthousiasme de Noël

LES BIENS de la terre peuvent nous remplir un temps de plaisir. Mais bien vite Judas vomit les trente pièces tant désirées : ces plaisirs abusent et usent la bourse périssable dans laquelle nous les récoltons et ne laissent derrière eux qu'une enveloppe vide au regard blasé. L'esprit quant à lui, une fois dessaoûlé, la gorge sèche et l'haleine nauséabonde, las de tout effort qui le conduirait vers les purs sommets, est tenté de s'abandonner à une nouvelle rasade d'eau boueuse.

Le plaisir pour lui-même est abandon de soi-même, course insensée vers sa propre perte et finalement mort.

Connaissons-nous la vraie joie ? Celle qui vient de la contemplation d'un bien supérieur, cet émerveillement du regard frais d'enfant qui, libre des froids raisonnements d'adulte, sait goûter – sans presque la voir – la grandeur, l'harmonie et la joie de l'œuvre du Dieu tout-puissant. Joie enthousiaste à la vue des grands sommets qui appellent les généreuses ascensions. C'est la joie simple, vraie et grande des antiennes O, que l'Église chante devant le spectacle merveilleux de l'Enfant-Dieu, tenant notre bouche dans le sourire rond de l'admiration bienheureuse. Oh ! heureuse faute qui nous a valu une telle rédemption ! Oh ! scène étonnante que notre Dieu se faisant petit enfant pour que l'homme retourne à Dieu !

Chantons avec l'Église « *Gaudete, iterum dico gaudete* ». Réjouissons-nous, réjouissons-nous de la grandeur de notre rédemption. Mettons-nous à l'école des grandes antiennes qui en éveillant notre espérance doivent nous mettre au cœur une ardente et invincible joie.

Ces antiennes, peut-être composées par Saint Grégoire le Grand lui-même, datent au moins du VI^{ème} siècle, époque où elles étaient chantées à Laudes et où on en comptait parfois douze. Mais pour montrer que le Christ vient à la consommation des temps, après une longue attente pleine de misère, pour montrer aussi qu'il nous vient par Marie, depuis le XI^{ème} siècle, l'Église les chante le soir à Vêpres, comme antiennes à Magnificat.

Construites selon un même modèle, toutes débutent en invoquant le Messie sous un de ses

glorieux titres donnés par les prophètes, sur un ton de douce admiration. Elles continuent en développant l'image et l'ampleur du chant comme pour expliquer au bon Dieu la beauté et la puissance de sa rédemption, afin qu'il ne puisse résister à l'humble et insistante demande finale : « Veni... » Envoyez, Seigneur, celui que vous avez promis. Il est tout puissant pour nous sauver, nous sommes tout faibles et demandons à être sauvés. Ces antiennes solennisaient ainsi la semaine d'attente du Sauveur qui débutait souvent par une fête rappelant celle de l'Annonciation : l'Expectation de la Bienheureuse Vierge Marie.

La liturgie romaine sachant excellemment allier la sobriété à la contemplation la plus profonde, on ne peut mieux faire que de citer ces grandes antiennes en y ajoutant simplement quelques explications. À chacun de les méditer et de goûter l'enthousiasme de Noël en ces textes qui, selon Dom Guéranger, « contiennent toute la moëlle de l'Avent ».

O SAGESSE, sortie de la bouche du Très-Haut, qui atteignez toutes choses d'un bout à l'autre et les disposez avec force et douceur, venez nous enseigner le chemin de la prudence.

Comme en l'évangile selon Saint Jean, les antiennes O partent de la contemplation du Verbe qui a tout établi avec sagesse, qui atteint le bout de rien qu'est l'homme et la fin de tout qu'est l'Infini. Il unit les hommes à Dieu avec grande force par la grâce, vie divine, et grande douceur, par la charité qui est amitié. Retrouvons le chemin du ciel, le goût des grandes choses. Orientons nos pensées vers ce sommet étincelant dont nos yeux de hibou se sont détournés.

O ADONAI, guide du peuple d'Israël, qui êtes apparu à Moïse dans le feu du buisson ardent, et lui avez donné vos commandements sur le mont Sinai, armez votre bras, et venez nous sauver.

Adonai en hébreu signifie Seigneur, Chef. Le Verbe s'est fait homme pour ne pas laisser l'homme seul sur le chemin qui le mène à Dieu. Il se fait homme-Dieu, le buisson ardent étant une image du Christ dont l'ardente flamme

divine embrase sans le consumer le buisson de son humanité. N'entreprenons pas l'ascension du Mont Sinä seuls. Notre défaite serait certaine, appuyons-nous sur les bras du Crucifié.



O REJETON de la souche de Jessé, signe dressé devant les peuples, vous devant qui les souverains resteront silencieux, vous que les peuples appelleront au secours, délivrez-nous, venez, ne tardez plus !

Jessé était le père de David. En cette antienne se cache humblement Marie en son rôle discret et sublime : elle est cette tige qui pousse sur la souche apparemment défunte de David et qui porte au monde la fleur « blanche et pourprée » qu'est Jésus le Nazaréen, le fleuri en hébreu.

Laissons à Saint Bernard, le chantre de Marie, la joie de nous expliquer cette belle image. « Le Fils de la Vierge est la fleur, fleur blanche et pourprée, choisie entre mille ; fleur dont la vue réjouit les anges et dont l'odeur rend la vie aux morts ; fleur des champs car la fleur des champs pousse sans le secours de l'homme. Ainsi le chaste sein de la Vierge, comme un champ d'une verdure éternelle, a produit cette divine fleur dont la beauté ne se corrompt pas, dont l'éclat ne se fanera jamais. Ô Vierge ! branche sublime, à quelle hauteur ne montez-vous pas ? Vous arrivez jusqu'à celui qui est assis sur le trône, jusqu'au Seigneur de majesté. Et je ne m'en étonne pas car vous jetez profondément en terre les racines de votre humilité ».

O CLEF de la cité de David, sceptre du royaume d'Israël, vous ouvrez, et personne ne peut fermer ; vous fermez, et personne ne peut ouvrir ; venez, faites sortir du cachot le prisonnier assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort.

Jésus est la vérité, le but de notre pèlerinage comme le rappelle la première antienne, mais il est aussi le chemin et il est enfin notre vie. Sans lui, sans le pardon que Dieu seul peut accorder, que le Christ nous a mérité et qu'il nous communique par ses ministres, sans notre Rédempteur, nous sommes liés à notre misère, inutiles pour le ciel et assis aux portes de l'enfer. Faisons à Notre-Seigneur cette joie de profiter de ses mérites par la confession.

O RIENT, splendeur de la Lumière éternelle, Soleil de justice, venez, illuminez ceux qui sont assis dans les ténèbres et la nuit de la mort.

Le Christ est le soleil levant, « oriens », vainqueur des ténèbres de nos âmes. Après leur avoir pardonné il les illumine par les vertus de foi, lumière de l'intelligence, de charité, chaleur de notre coeur, mais aussi d'espérance, vertu de l'ardeur chrétienne, désir de grands combats, courage dans les faiblesses, certitude de la victoire.

O ROI des nations, objet de leur désir, pierre angulaire qui unissez les peuples opposés, venez sauver l'homme que vous avez façonné d'argile.

Le Christ n'abandonne pas non plus les nations. Il est le grand Roi dont le royaume est la clé de voûte couronnant toutes les autres sociétés. Sans les détruire il les assemble en son temple, l'Église, et toute société refusant sa participation est un pan de mur exposé au moindre coup de vent. L'homme sans Dieu est une statue aux pieds d'argile.

O EMMANUEL, notre roi et législateur, que tous les peuples attendent comme leur Sauveur, venez nous sauver, Seigneur notre Dieu !

Tout le sublime tableau de notre rédemption s'est déroulé devant nos yeux. Renouvelons donc la jeunesse de notre baptême, son ardeur, sa joie, ses grands désirs. Approchons-nous enfin avec la dernière antienne de l'Emmanuel, du « Dieu avec nous ». À la vue de cet Enfant-Dieu heureux de venir s'offrir à nous et pour nous, lançons avec Saint Paul ce cri claquant comme un étendard avant une belle bataille, plein d'allant et de joie : « si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? »

E. B.